

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 24 mai 2022 à 20 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH, Martine, CABIN Philippe, Adjoints

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, HUE Valérie, OMER Matthieu, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à Mme TORRES), Mme BINARD Marine (pouvoir à Mme HUE), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme POURCHAUX Déborah (pouvoir à Mme JOUOT), M. AUGER Grégoire, Mme GOUJON Sophie

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Le compte-rendu des délibérations et le procès-verbal de la séance du conseil municipal 30 mars 2022 ont été approuvés.

M. le Maire fait part des 9 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le conseil municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- « Sports - Animations » - Séance du 11 mai 2022
- Commissions « Urbanisme » - Séance du 27 avril 2022

L'assemblée a ensuite adopté les délibérations ci-après :

Délibération n° 2022-05-24/37 : Mise en place d'une solution de mobilité communale – Programme cadre 2022 pour un service de bus communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de mise en place du « service de bus privé ». Il autorise M. le Maire à lancer les travaux de remise en état des bus.

Délibération n° 2022-05-24/38 : Etude de faisabilité – Lotissement Albert Marcel Dupré

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le projet de lotissement communal rue Albert Marcel Dupré. Il autorise M. le Maire à lancer la consultation pour la 1^{ère} étape sur la faisabilité.

Délibération n° 2022-05-24/39 : Opération « Lire à la Plage » - Convention 2022 avec le Département de Seine-Maritime

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à l'édition 2022 de « Lire à la Plage » et accepte les termes de la convention à conclure avec le Département de Seine-Maritime.

Délibération n° 2022-05-24/40 : Confortement épi n° 2 et réhabilitation de protection longitudinale entre l'épi n° 2 et l'escalier d'accès à la mer n° 1 – Participation communale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement aux travaux de confortement de l'épi n° 2 et la réhabilitation de protection longitudinale entre l'épi n° 2 et l'escalier d'accès à la mer n° 1, à hauteur de 30 % du montant définitif des travaux.

Délibération n° 2022-05-24/41 : Confortement épi n° 1 – Participation communale

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier sa participation financière aux travaux de renforcement de l'épi n°1 à hauteur de 30 % de la dépense soit 6 018,47 €.

Délibération n° 2022-05-24/42 : Schéma de mutualisation entre la C.C.C.A. et les communes membres – Approbation du nouveau schéma et avis de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le projet de schéma de mutualisation entre la C.C.C.A. et les communes membres, et autorise M. le Maire à signer tous documents liés à sa mise en œuvre.

Délibération n° 2022-05-24/43 : Plan municipal de développement durable

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan municipal de développement durable de la commune.

Délibération n° 2022-05-24/44 : Plan communal d'économies d'énergies de la ville de Saint Valery en Caux

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan communal d'économie d'énergie.

Délibération n° 2022-05-24/45 : Rétrocession de voirie et classement dans le domaine public communal

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la rétrocession et son intégration dans le domaine public communal, des voies, réseaux, espaces verts communaux et bassin de rétention du lotissement Florence Arthaud. Il autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant, à la charge exclusive de SODINEUF Habitat Normand.

Délibération n° 2022-05-24/46 : Complément de contribution à l'école Notre Dame de Bon Port – Année 2022

Le conseil municipal, à la majorité, fixe le complément de contribution 2022 à l'école Notre Dame de Bon Port à la somme de 5 600 €.

Délibération n° 2022-05-24/47 : Mini-crèche des « Bizounours » - Bail tripartite entre Seminor, les Sociétés gestionnaires de la crèche et la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions du bail tripartite entre Seminor, les Sociétés gestionnaires de la crèche et la commune et autorise M. le Maire à le signer.

Délibération n° 2022-05-24/48 : Maison de santé pluridisciplinaire – Régularisation des soldes pour les sociétés SYMA et LAMY-LECOMPTE après liquidation de la société DELEC

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le mandatement des sommes dues par la Société DELEC, aux entreprises LAMY LECOMTE et SYMA. Il autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires au solde de ce marché.

Délibération n° 2022-05-24/49 : Comité Social Territorial – Détermination du nombre des représentants titulaires du personnel et représentativité Femmes-Hommes au vu de la situation des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre de représentants titulaires du personnel membres du Comité Social Territorial commun entre la ville et le CCAS et prévoit le recueil par le CST de l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles cette instance émet un avis.

Délibération n° 2022-05-24/50 : Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs permanents de la collectivité.

Délibération n° 2022-05-24/51 : Surveillance de la plage – Convention avec le SDIS pour la saison 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnels brevetés appelés à assurer la surveillance des baigneurs de la plage de Saint Valery en Caux pour la période estivale 2022.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 00 h 15

Le Maire,

Jean-François OUVRY